

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE**

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : 24/01/2026

Date de publication : 30/01/2026

**MEMBRES PRESENTS** : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, NOURRY Jérôme, HERVE Karine, ROUPIE Aline, CADOR Adeline, THONIER Carole, CORNARD Guillaume.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), Mme DORE Stéphanie (pouvoir à M. CORNARD), M. GARNIER Michaël (pouvoir à M. TAILLARD), Mme MICOINE Laure, Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France, M. LAHAYE Denis (pouvoir à Mme CADOR).

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : Mme BOULIN Marie, M. COEFFIC Nicolas.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme EON-MARCHIX Ginette.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**MESSAGE D'UNE ENFANT SUR LE RAMASSAGE DES DECHETS**

M. le Maire autorise une intervention hors ordre du jour de la séance, et donne la parole à une jeune enfant, accompagnée de son père. Cette enfant explique qu'elle ramasse régulièrement des déchets au niveau de la Zone d'Aménagement Concerté des Ecluses (papiers, emballages, etc.), et qu'elle souhaiterait que des ramassages soient plus souvent organisés. Son père prend alors la parole pour indiquer qu'il serait « chouette » que la mairie prenne le relais en mettant en place une initiative citoyenne.

**APPROBATION A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2025**

**1 – DELIBERATION N° 2026-1 – TRAVAUX SUR LE RESEAU DES EAUX PLUVIALES DE L'AVENUE ALEXIS REY**

M. le Maire invite Mme LABEY Constance, adjointe Maîtrise d'Ouvrage chez SNCF RESEAU, à présenter les travaux hydrauliques prévus en gare de Montreuil-sur-Ille à compter de septembre 2026, et les travaux induits sur le réseau des eaux pluviales (EP) de l'avenue Alexis Rey.

**1-Contexte général**

La gare de Montreuil-sur-Ille est concernée en 2026 par une opération ferroviaire d'ampleur portée par SNCF Réseau, comprenant notamment la régénération de la voie ferrée n°3.

Les diagnostics techniques menés ces dernières années ont mis en évidence des dysfonctionnements hydrauliques récurrents au droit de la gare et du passage à niveau n° 13 (PN13), pouvant entraîner :

- des stagnations d'eau,
- des débordements en cas de fortes pluies,
- des impacts sur la sécurité ferroviaire et la pérennité des installations.

Dans ce contexte, des travaux hydrauliques structurants doivent être réalisés en parallèle des travaux ferroviaires.

**2-Description générale des travaux**

Les travaux hydrauliques prévus en septembre 2026 portent sur trois volets complémentaires :

**2.1-Remplacement de l'ouvrage hydraulique au droit du PN13**

- Dépose de l'ouvrage existant, aujourd'hui sous-dimensionné.
- Création d'un dalot neuf en béton armé, dimensionné pour reprendre les débits actuels et futurs.
- Mise en place de regards d'extrémité.
- Adaptation de l'exutoire aval.

Ces travaux visent à supprimer durablement les risques d'inondation au droit du passage à niveau et des voies ferrées.

**2.2-Travaux hydrauliques en gare**

- Création d'un drainage longitudinal le long de la voie ferrée n°3.
- Reprise et entretien du drainage existant entre les voies n°1 et n°2.

Objectifs :

- assainissement durable de la plateforme ferroviaire,
- suppression des zones boueuses,
- amélioration de la stabilité des voies et des quais.

### 2.3-Raccordement au réseau communal d'eaux pluviales

Le principe technique retenu consiste à raccorder l'ouvrages hydraulique passant sous le passage à niveau au réseau d'eaux pluviales communal.

Ces travaux comprennent notamment :

- la pose d'une conduite d'eaux pluviales,
- la création et la reprise de regards,
- les réfections de voirie nécessaires,
- les opérations de marquage au sol associées.

Ces travaux sont réalisés dans la continuité du chantier ferroviaire, afin de garantir :

- la cohérence technique de l'ensemble,
- une optimisation des coûts,
- une limitation des nuisances et des interventions ultérieures.

### 3-Répartition des responsabilités

#### 3.1-Commune de Montreuil-sur-Ille

Le raccordement des ouvrages hydrauliques au réseau communal d'eaux pluviales relève de la compétence de la commune de Montreuil-sur-Ille, au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est précisé que l'ouvrage hydraulique concerné assure quasi exclusivement le transit des eaux pluviales communales d'un côté à l'autre du passage à niveau, sans usage propre au fonctionnement ferroviaire. À ce titre, le raccordement au réseau EP communal constitue bien un ouvrage relevant de la compétence communale, tant sur le plan technique que réglementaire.

Dans un souci de coordination des interventions, de sécurité des chantiers et d'optimisation des coûts, il est proposé que ces travaux soient réalisés dans le cadre du chantier ferroviaire programmé en 2026. Toutefois, la responsabilité et le financement de cette partie des travaux demeurent à la charge de la commune et feront l'objet d'une convention de financement dédiée (via un contrat de prestation).

#### 3.2-SNCF Réseau

SNCF Réseau assure :

- la réalisation des travaux ferroviaires,
- la maîtrise d'œuvre et la coordination globale du chantier,
- la réalisation des travaux hydrauliques ferroviaires,
- la réalisation des travaux de raccordement au réseau communal pour le compte de la commune. Une convention de financement dédiée (contrat de prestation) sera établie afin de formaliser ce montage.

#### 3.3-Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)

Des portions de conduites amiantées abandonnées, appartenant à la CEBR, doivent être déposées dans le cadre du chantier. Ces travaux feront l'objet d'un financement spécifique par la CEBR et ne sont pas à la charge de la commune.

#### **4-Calendrier prévisionnel**

- Période de réalisation des travaux ferroviaire : début septembre à début novembre 2026 (S36 à S45).
- Travaux de remplacement de l'ouvrage hydraulique : weekend S40/41 2026 (3-4 octobre).
- Travaux de raccordement réalisés lors d'une opération coordonnée avec le chantier ferroviaire, selon calendrier proposé par l'entreprise adjudicataire.

#### **5-Estimation financière – part communale**

Le coût estimatif des travaux de raccordement au réseau communal d'eaux pluviales est établi sur la base d'un devis détaillé et d'un bordereau de prix associé.

- Montant total estimatif : 87 694,23 € HT – 105 233.08 TTC

Ce montant comprend notamment les postes suivants :

##### **5.1-Détail estimatif des travaux**

PB100 – Installation de chantier - Participation

PB101 – Etudes d'exécution Ouvrage d'Art – Participation

PB121 – Pose d'assainissement eaux pluviales (au mètre linéaire)

Ce poste comprend :

- le marquage et le piquetage des réseaux existants,
- la démolition de voirie,
- le terrassement en tranchée, y compris le blindage,
- la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose en gravier 4/6,
- la fourniture et la pose de canalisation en béton armé Ø 800 (type BA 135),
- l'enrobage de la canalisation en gravier 4/6,
- le remblaiement en matériaux sains de type GNT 0/31,5 (Grave Non Traitée),
- le raccordement sur regards existants ou à créer,
- les essais et contrôles sur le réseau (inspection caméra, essais de compactage de la tranchée).

PB124 – Fourniture et pose de regards (à l'unité)

Ce poste comprend :

- la fourniture et la pose d'un regard en béton armé Ø 800,
- la fourniture et la pose d'un tampon fonte de classe D400,
- la création d'un regard sur le réseau communal existant.

PB125 – Réfection de voirie lourde (au m<sup>2</sup>)

- réfection de la voirie en structure lourde (GB + BBSG 0/10) à l'issue des travaux.

PB126 – Reprise du marquage au sol (forfait)

- remise en état du marquage au sol impacté par les travaux.

Ces postes intègrent l'ensemble des sujétions nécessaires à une remise en état complète et conforme des ouvrages et des voiries concernées.

**6-Intérêt du projet pour la commune**

Ce projet permet :

- de sécuriser durablement la gestion des eaux pluviales au droit de la gare et du passage à niveau,
- de limiter les risques d'inondation et de dégradations,
- de bénéficier d'une opportunité de mutualisation des travaux avec le chantier ferroviaire,
- d'inscrire l'opération dans une démarche éligible à des dispositifs de subvention.

A la suite de cette présentation, M. le Maire expose :

- le devis relatif aux travaux de réfection du réseau des eaux pluviales de l'avenue Alexis Rey ;

| RESEAU - TIERS                                                                                                                        |                                                                            |           |                     | 2025-02     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|-------------|
| Etablissement demandeur                                                                                                               | Commune de Montreuil Sur Ite                                               |           |                     |             |
| Objet de la prestation                                                                                                                | Travaux de pose et de raccordement d'une conduite EP                       |           |                     |             |
| Devis établi le (Validité de l'offre : 3 mois)                                                                                        | 15/12/2025                                                                 |           |                     |             |
| Rédacteur de l'estimation (responsable d'affaire)                                                                                     | CHATENET<br>Stéphane<br>04 67 69 21 76<br>stephane.chatenet@reseau.sncf.fr |           |                     |             |
| Nom                                                                                                                                   | CHATENET                                                                   |           |                     |             |
| Prénom                                                                                                                                | Stéphane                                                                   |           |                     |             |
| Téléphone                                                                                                                             | 04 67 69 21 76                                                             |           |                     |             |
| Mail                                                                                                                                  | stephane.chatenet@reseau.sncf.fr                                           |           |                     |             |
| Désignation des achats et fournitures IP                                                                                              |                                                                            | QUANTITES | UNITES              | P T en €    |
| Installation de chantier                                                                                                              |                                                                            | 1,00      | Forfait             | 3 351,65 €  |
| Etudes d'exécution - Ouvrage d'Art                                                                                                    |                                                                            | 1,00      | Forfait             | 3 624,25 €  |
| Pose d'assainissement EP                                                                                                              |                                                                            | 50,00     | m                   | 49 156,25 € |
| Fourniture et pose de regard BA pour canalisation Béton Ø800 + Tampon fonte Ø400 (Dont 1 regard à créer sur réseau existant communal) |                                                                            | 3,00      | L'unité             | 9 630,15 €  |
| Réfections de voirie lourde - GB + BBSO Ø10                                                                                           |                                                                            | 100,00    | m2                  | 9 940,00 €  |
| Reprise marquage au sol                                                                                                               |                                                                            | 1,00      | Forfait             | 820,40 €    |
| TOTAL Achats Travaux + Fournitures + Prestations (1) *                                                                                |                                                                            |           |                     | 75 591,50 € |
| TOTAL Matières issues des magasins SNCF (2) *                                                                                         |                                                                            |           |                     | - €         |
| PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE**                                                                                               |                                                                            | QUANTITES | UNITES              | P T en €    |
| TOTAL PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE (3) *                                                                                     |                                                                            |           |                     | - €         |
| Maîtrise d'œuvre                                                                                                                      |                                                                            | QUANTITES | UNITES              | P T en €    |
| TOTAL Maîtrise d'œuvre (4) *                                                                                                          |                                                                            |           |                     | 3 098,05 €  |
| Assistance à Maîtrise d'ouvrage                                                                                                       |                                                                            | QUANTITES | UNITES              | P T en €    |
| TOTAL Assistance à Maîtrise d'ouvrage (5) *                                                                                           |                                                                            |           |                     | 1 032,68 €  |
| Redevance (Taux Corporate) (6) - total pour mémoire                                                                                   |                                                                            |           |                     | 7 972,00 €  |
| Prix de vente TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)                                                                                               |                                                                            |           | Euros               | 87 694,23 € |
| Conditions économiques                                                                                                                | 2025 / 12                                                                  |           | indice de référence |             |
| période d'intervention                                                                                                                |                                                                            |           |                     |             |
| Commentaires                                                                                                                          |                                                                            |           |                     |             |

SNCF Réseau, société anonyme au capital social de 500 000 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 412 280 737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau à Saint-Denis (93200)

- le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

| Dépenses         | Montant HT  | Recettes                                            | Montant HT  |
|------------------|-------------|-----------------------------------------------------|-------------|
| Maîtrise d'œuvre | 4 130.73 €  | DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) | 70 155.38 € |
| Etudes           | 3 624.25 €  | Fonds propres                                       | 17 538.85 € |
| Travaux          | 79 939.25 € |                                                     |             |
| Total            | 87 694.23 € | Total                                               | 87 694.23 € |

- le contrat de prestation à conclure avec SNCF RESEAU.

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 14 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 14 pour) :

- **VALIDE la réalisation des travaux sur le réseau des eaux pluviales de l'avenue Alexis Rey consécutifs aux travaux hydrauliques qui seront réalisés en 2026 en gare de Montreuil-sur-Ille par SNCF RESEAU ;**
- **VALIDE le contrat de prestation proposé par SNCF RESEAU portant assistance à la commune et mission de sécurité ferroviaire ;**
- **PRECISE que des crédits d'investissement seront affectés au programme n° 168 « Voirie » aux budgets 2026 et suivants selon le montant définitif et le calendrier de réalisation de l'opération ;**
- **VALIDE et ARRÊTE le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire ;**
- **SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine au titre de la DSIL ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération (notamment le contrat de prestation).**

#### Remarques

- Mme LABEY : le réseau d'eaux pluviales de la commune nécessitera sans doute à terme d'être redimensionné (notamment pour les pluies centennales ; le réseau actuel devrait convenir pour les pluies décennales).
- Mme EON-MARCHIX : la fermeture du passage à niveau, pendant la période des travaux, aura une incidence sur le transport scolaire. Mme LABEY : les cyclistes (pied à terre) et les piétons pourront continuer à passer par le passage à niveau.
- Mme EON-MARCHIX : il faut profiter de cette période de travaux pour réaliser d'autres opérations qui pourraient concerner ce secteur (réseau d'assainissement, etc.), et ainsi éviter au maximum le mécontentement des administrés qui ne supportent pas de subir des travaux à répétition. Mme LABEY : il faut prévenir très rapidement SNCF RESEAU de tous les travaux qui pourraient être entrepris en même temps que ceux du PN13. M. NOURRY évoque différents travaux : réalisation d'une liaison Montreuil-sur-Ille/Guipel par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR-eau potable) ; réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement collectif par la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA). Mme LABAY explique qu'elle est en contact avec la CEBR et la CCVIA, mais estime qu'il conviendrait tout de même d'interroger la CCVIA.
- Mme LABEY : les appels d'offres « travaux » seront lancés prochainement.
- Mme EON-MARCHIX : la communication sur ces travaux à l'attention des administrés ne devra pas se faire avant que les entreprises aient été retenues et que le planning ait été définitivement arrêté.

**FIN DE L'EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

En raison du départ d'une conseillère municipale, le Conseil Municipal s'est retrouvé dans l'impossibilité de délibérer (quorum non atteint).

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 06/02/2026.

*Séance levée à 21h38.*

**La secrétaire de séance,  
Mme EON-MARCHIX**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.